

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LA CSDGS REÇOIT UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOLES ARMAND-FRAPPIER ET JACQUES-LEBER À SAINT-CONSTANT

La Prairie, le 24 février 2016 – Dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2016*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) qu'il l'autorise à procéder aux travaux de réaménagement des écoles Armand-Frappier et Jacques-Leber à Saint-Constant, en fonction de ses besoins d'ajout d'espace.

En effet, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport octroie à la CSDGS une subvention de plus de 6,8 millions de dollars pour les travaux de réaménagement qui lui permettront, d'une part, de transformer l'école secondaire Armand-Frappier en école primaire et, d'autre part, d'agrandir et de réaménager l'école secondaire Jacques-Leber pour accueillir sous un même toit tous les élèves de niveau secondaire de Saint-Constant. Le coût total de ces projets est de plus de 7,3 millions de dollars.

« Je me réjouis de tous les avantages dont pourront profiter les étudiants du primaire et du secondaire de ces deux écoles. Grâce à ce travail de collaboration entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les jeunes auront la chance d'étudier dans un milieu stimulant, enrichissant et sécuritaire » a déclaré la ministre responsable de la région de la Montérégie, Lucie Charlebois.

« Nous avons obtenu une réponse favorable à notre demande de subvention et nous en remercions sincèrement le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport », a exprimé la présidente du conseil des commissaires de la CSDGS, madame Marie-Louise Kerneïs. « Ces travaux de réaménagement nous permettront de répondre à un besoin criant d'ajout d'espace à Saint-Constant, qui connaît une augmentation importante de sa population. À terme, ce sont tous les élèves de niveaux primaire et secondaire de la ville qui en bénéficieront et nous en sommes très heureux. », a mentionné madame Kerneïs.

L'école Jacques-Leber bénéficiera notamment d'un agrandissement incluant l'ajout d'un local polyvalent qui servira de plateau sportif et d'aire de repas pour les élèves qui dînent à l'école. Des cases de stationnement additionnelles pour les membres du personnel sont également prévues.

Pour permettre une circulation sécuritaire et optimale des piétons, des vélos, des automobiles et des autobus scolaires autour de l'école Armand-Frappier et de l'école voisine, soit l'école primaire de l'Aquarelle, des nouveaux débarcadères, des cases de stationnement additionnelles et l'ajout de trottoirs sont notamment prévus.

La CSDGS travaille sur des plans d'aménagement avec le souci de respecter les exigences de la Ville de Saint-Constant et la réglementation en vigueur. Ultimement, la CSDGS souhaite faire de ces écoles des milieux de vie sains, agréables et sécuritaires pour les élèves et les membres du personnel qui les fréquenteront.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978
godin.mylene@csdgs.qc.ca